

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

CITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 30 Juillet

A LA RESCOUSSE

Il n'est personne qui ne sache que nos voisins les Suisses ont un sentiment très fier de leur indépendance et qu'ils tiennent essentiellement à leur neutralité qu'ils se sont mis en mesure de défendre.

L'incident provoqué naguère par quelques organes de la presse italienne a vivement surexcité les esprits en Suisse. L'auteur de la brochure cause de tout ce bruit avait, il faut bien le reconnaître, commis une maladresse et une inconvenance graves.

Quel but poursuivait-il ? Il voulait démontrer la nécessité, pour la Confédération helvétique, d'entrer dans la triple alliance. C'était trop montrer le bout de l'oreille.

Ces arguments sur lesquels il appuyait son opinion ne pouvaient, d'ailleurs, que blesser la légitime fierté de nos voisins.

Ne prétendait-il pas que la Suisse, n'ayant aucune chance de s'agrandir et étant incapable de protéger elle-même sa neutralité, son intérêt lui commandait de se rapprocher de l'Italie ?

Les Suisses ont bien compris ce qu'il y avait pour eux de blessant dans ces déclarations et ils ont protesté avec énergie. On a sans doute encore présente à l'esprit la réponse pleine de dignité et de fermeté que le président de la République helvétique fit aux insinuations et aux conseils de la presse italienne.

Il semblait, après le langage de M. Hauser, que l'incident était vidé et qu'il n'y avait plus lieu d'y revenir. Mais il paraît que les gens de la triple alliance ne sont pas de cet avis.

L'Italie ayant échoué dans cette tentative, l'Allemagne est venue à la rescousse, s'imaginant sans doute qu'étant plus puissante que son alliée elle aurait plus de chance d'être écoutée.

Plusieurs journaux allemands, entre autres la *Gazette de Francfort*, ont repris le

thème des publicistes italiens, mais avec cette différence bien marquée que leur phraséologie est plus lourde et plus personnelle. La *Gazette de Francfort*, comme de raison, conseille à la Suisse de se placer non pas sous la protection de l'Italie, ce serait trop peu, mais bien sous celle de l'Allemagne. Il va de soi que pour le journal allemand, cette protection est le meilleur palladium, le seul qui offre aux petits une protection assurée et efficace.

Nous ignorons ce que l'on pense à Rome de cette intervention des feuilles allemandes dans le débat et de la manière peu respectueuse dont elles parlent de la protection italienne, mais ce qui est certain, c'est que cette façon de traiter l'Italie par dessous la jambe doit paraître quelque peu humiliante pour les sujets du roi Humbert.

« Les Suisses, dit la *Gazette de Francfort*, ne peuvent pas faire de leur pays ce qu'ils veulent. Ici encore leur liberté d'action est entravée. Aussi ne leur reste-t-il d'autre alternative que de défendre leur neutralité contre tous ou de se rapprocher de la puissance que le destin lui-même a désignée pour leur protectrice. C'est le destin lui-même qui pousse la Suisse dans les bras de la triple alliance. »

Voilà qui s'appelle raisonner comme un allemand ; certes, il est facile de formuler une pareille argumentation ; elle ne demande ni talent ni effort. Elle consiste tout simplement à dire : Nous vous conseillons de venir à nous parce que nous sommes les plus forts et surtout parce que nous craignons que vous n'alliez à d'autres.

Il va sans dire que l'article de la *Gazette de Francfort* ne ménage ni la France ni la Russie. L'alliance de ces deux puissances inquiète visiblement le rédacteur de l'article en question. Aussi s'efforce-t-il de démontrer que la Suisse ne saurait se placer sous la protection ni de l'une ni de l'autre de ces deux nations.

Voici ce qu'écrivit à notre sujet le publiciste allemand :

— Allons du côté de Sa Majesté, tout en devisant, dit la belle.

— Hé ! cadédis ! je voudrais avoir la verve de feu le poète Ronsard ou seulement l'entrain de M. Nicolas, le gros escarbillard qui gaillardit si bien toute compagnie, pour vous être agréable, chère dame...

— Point n'est besoin de tant d'apertise, quoique je sache fort bien que votre langue ne le cède en rien à votre bras et à votre épée.

— Ma colichemarde ! elle ne craint aucune lame, pas même celle de M. de Crillon, millidious !

— Ainsi, vous la mettriez bien à mon service, mon brave monsieur de Castagnac ? dit Henriette avec un sourire et un coup d'œil qui achevèrent de griser notre Gascon.

— Pour les beaux yeux de madame, mordious ! je chercherais querelle même à M. de Rosny.

— Eh bien ! beau cavalier, j'aurais peut-être à invoquer votre bras.

— Dites, madame, vous me boutez au cœur un baume sans pareil.

— Nous verrons cela tout à l'heure.

Elle s'arrêta brusquement, puis se penchant vers le cadet, elle lui demanda :

— Connaissez-vous le jeune officier debout contre cette colonne, à qui parle en ce moment M. de Clignancourt.

— Hé ! c'est un bon ami à moi, M. de Fontaine.

— Justement.

— Laissons-lui finir son entretien avec M. Ligier ; j'ai à lui parler... En attendant, allons voir le jeu du roi.

« Les gens instruits savent assez que le peuple français recèle une forte dose de brutalité gauloise. Sur le terrain de la régénération des mœurs, d'une noble culture intellectuelle, de l'amélioration des classes négligées, les Français ne sont pas à l'avant-garde, et il faut qu'ils en soient arrivés à un haut degré de corruption pour fraterniser avec la sainte Russie dans le but d'anéantir un tel peuple que le peuple allemand. »

Voilà comment on nous juge en Allemagne ! voilà avec quelle impartialité et quelle vérité on nous apprécie.

Nous ne voulons anéantir aucun peuple, quoiqu'en puisse dire le rédacteur de la *Gazette de Francfort*, qui écrit l'histoire à la façon du père Lorrain. Si ce sont nos sympathies bien connues pour le vaillant peuple suisse qui nous a valu ce débordement d'invectives et de calomnies de la part de l'écrivain allemand, nous en sommes fiers ; mais ce qui est certain, c'est que le langage et les insinuations de ce publiciste ne sont pas faits pour exciter les Suisses à se placer sous la protection des Allemands. Aussi, nous avons la conviction qu'il n'aura pas plus de succès que les journaux italiens et qu'il en sera pour ses avances.

J. QUERCYTAÏN.

Chronique électorale

Elections au Conseil général

du 31 Juillet 1892

Candidats républicains

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — AUGUSTIN RELHIÉ, Conseiller sortant.

Cahors (Sud). — AMÉDÉE DELPORT, Conseiller sortant.

Saint-Géry. — LÉON TALOU, Député, Conseiller sortant.

Tous deux s'approchèrent de la Tribune aux Cariatides, au pied de laquelle Henri jouait aux cartes avec l'admirante d'Aragon, l'envoyée de Philippe II.

C'était à cet endroit de la salle que se trouvaient naturellement groupés les seigneurs les plus hauts placés, les courtisans les plus en faveur, quelques conseillers et les dames les plus distinguées.

Ces dernières, dont quelques-unes appartenaient à la vieille noblesse, ne dédaignaient point de faire entourage à la favorite en titre du roi, Gabrielle d'Estrées dame de Liancourt et duchesse de Beaufort.

Il y avait là la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, mesdames de Guise et de Villars, sans compter madame la surintendante, baronne de Rosny, et d'autres.

Elle était du reste presque reine, madame Gabrielle. Le Béarnais était si épris d'elle qu'il ne la quittait pas, même dans les plus importantes affaires de l'Etat. Il la menait avec lui dans les assemblées publiques, dans les grandes solennités. Elle trônait dans les fêtes, où l'on voyait briller le G entrelacé à l'H couronné.

Elle assistait, à ses côtés, dans les conseils ; elle figura près du roi dans l'assemblée des Etats, tenue à Rouen en 1596.

« Il la baisait devant tout le monde, » dit l'Estoile, et elle lui, dans tous ses conseils.

Gabrielle d'Estrées, il faut le dire, était une belle et charmante personne.

An physique, elle était grande et svelte, blanche de peau, blonde de poil, comme on disait alors, ou, pour mieux parler encore, ses cheveux semblables à ceux d'Aurore, brillants et dorés,

Puy-l'Evêque. — EMILE REY, Député, Conseiller sortant.

Cazals. — EDOUARD CANGARDEL, Notaire, Maire de Marmillac.

Labenque. — E. ROQUES, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — L. VIVAL, Député, Conseiller sortant.

Figeac (Est). — ROZIÈRES, Conseiller sortant ; — LOMPUECH, Notaire à Figeac.

Latronquière. — PAULIAC, Sénateur, Conseiller sortant.

Livernon. — VAYSSIÉ, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Gramat. — CALMON-MAISON, Conseiller sortant.

Vayrac. — CH. DE VERNINAC, Sénateur, Conseiller sortant.

Salviac. — D^r DAFFAS, à Salviac.

Souillac. — J. MANY, ancien procureur de la République.

Conseil d'arrondissement

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Cahors (Nord). — D^r VALETTE, Conseiller sortant.

Lauzès. — J. PEYRICHOU, Notaire et Maire à Cabrerets, Conseiller sortant.

Labenque. — BRU, notaire à Vaylats, Conseiller sortant.

Luzech. — ED. PAGÈS, vétérinaire, Conseiller municipal à Castelfranc. — DERRUPÉ, notaire à Luzech.

Saint-Géry. — RAYMOND CAYLA, Conseiller sortant.

Montcuq. — DARNIS, Notaire à St-Cyprien, Conseiller sortant.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Figeac (Ouest). — BORN, Maire de Fons, Conseiller sortant.

Lacapelle (1^{re} circonscription). — PRADELLE, Conseiller sortant ; — (2^e circonscription). — CALMETTE, à Thémines, conseiller sortant.

Latronquière. — ROUSSILHE, conseiller sortant.

Livernon. — PONS, conseiller sortant.

étaient si touffus qu'ils eussent volontiers caché tous ses attraits jusqu'à mi-jambe. Son front était haut et ouvert ; ses yeux, d'un azur céleste, prenaient mille petits regards tendres qui chatouillaient les cœurs. Sa bouche souriait constamment avec ses lèvres de corail fort bien faites pour le baiser, et on se fut volontiers laissé mordre de ses dents de perles.

Enfin, mains mignonnes, pieds mignons, appas frisks et charmants, tout semblait fait pour l'amour... Sans qu'on pratiquât la morale indulgente de quelques jésuites, il y avait de quoi excuser le gros péché de Henri IV.

Le moral, du reste, était avenant « C'était, disent les historiens de l'époque, une bonne créature sans arrogance, sans fierté, affable douce et bienfaisante, et qui n'abusait jamais de sa faveur ! » si ce n'était pour la parure, ajouterons-nous. En effet, elle en était folle.

Voyez plutôt quels atours ! Elle resplendissait comme un astre.

C'était une robe de drap d'argent à fond bleu tendre « tant chargée de perles et de pierreries que debout elle n'eût pu se soutenir. » Et les dentelles de son haut collet, et l'aigrette à parangon étincelant, et les diamants, les rubis, les turquoises aux doigts ? jusqu'aux mules aux pieds se trouvaient surchargées de pierreries.

Etait-ce à cause de tant de prodigalité, d'une telle profusion de richesses réunies sur une seule personne, que l'économiste Rosny tournait de temps en temps vers elle son visage rébarbatif.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 56

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VIII

UNE FÊTE AU LOUVRE

Al'appel de du Lude, qu'il voyait en si bons termes avec une dame des plus huppées, il s'avança fort empressé et souriant de tout son visage de papier méché. Le chinfreneau d'Ivry qui lui courrait la joue en devint cramoisé.

— Voici une dame qui réclame ton bras, dit le comte.

— Mon bras, mon cœur et ma vaillante colichemarde sont à votre service, belle dame ! s'écria-t-il tout radieux de cette faveur inespérée. Dites un mot, ô déesse adorable, et je...

— Ah ! ne dégânez point, monsieur de Castagnac !

Déjà notre cadet était tout transfiguré. L'œil rayonnant, une de ses maigres jambes devant l'autre, le jarret tendu, le cubitus gracieusement arrondi, il présenta le bras, sur lequel Henriette s'appuya après avoir adressé au comte un regard malicieux.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON
 Gourdon. — J. REY, avoué.
 Souillac. — BASPEYRAS, conseiller sortant.
 Vayrac. — FÉLIX MAZEYRAC, maire de Betaille.
 Payrac. — MISPOULET, propriétaire à Loupiac ; — PEBEYRE, maire de Masclat.

CANTON DE GRAMAT

Profession de foi de M. Denis Quercy

Un grand nombre d'entre vous ont pensé que je pourrais vous être utile au Conseil général. M. de Verninac m'a encouragé à accepter la candidature aux élections prochaines.

Je me mets, avec lui, à votre disposition. Aidé de sa grande influence auprès des pouvoirs publics, j'emploierai, si je suis votre élu, tout mon dévouement à défendre vos intérêts généraux et particuliers. Chacun de vous aura en moi un ami. A tous, j'offre le concours de ce que je sais, de ce que je puis.

J'aurai à cœur de faire prospérer les Courses et les Concours de Gramat, et d'attirer sur vos communes les subventions que l'Etat et le département peuvent fournir.

Profondément Républicain, je favoriserai tout ce qui tend à émanciper le pauvre, le travailleur, à lui créer des ressources pour ses vieux jours, à lui assurer des soins et des remèdes gratuits quand il sera malade, à lui permettre d'obtenir, par le travail, les moyens de faire vivre et d'élever sa famille. Toute œuvre de progrès, d'ordre et de paix me sera chère.

En un mot, dans notre Gramat où je n'ai jamais vu que des figures amies, où je suis né, où la mort me semblera plus douce, dans notre Causse pierreux, dans notre vert Limargue, que je trouve beau comme l'oiseau son nid, je veux m'efforcer de réaliser notre grande devise : Liberté, Egalité, Fraternité !

Denis QUERCY.
 Président du Tribunal de Brive (Corrèze).

Alvignac, le 28 juillet 1892.

Monsieur le Directeur,

Nous sommes encore sous le charme de la profession de foi de M. Denis Quercy, président du Tribunal de Brive. — C'est, au dire de tous, une véritable *mignature*, pleine de poésie élégiaque, dans laquelle son auteur ne pouvait allier d'une manière plus heureuse le *sévère* au *plaisant*.

Tout d'abord, l'identification de M. Quercy avec M. de Verninac ne pouvait être plus intime, plus touchante et... plus menaçante :

Electeurs du canton de Gramat, je vous mets au défi, en présence de cet accord parfait, de désirer à l'avenir quoi que ce puisse être, qui ne vous soit accordé *sur-le-champ*... jusqu'à la *canicule en plein mois de Janvier*.

Voyez comme M. Quercy a du *flair* ; qu'il me pardonne le mot, parce qu'il traduit bien la chose :

Après avoir longtemps caressé la famille Calmon, dont il a obtenu d'importants services, il va, sans hésitation, par un simple... élan du cœur, embrasser M. de Verninac sur toutes les joues et lui dire, avec le plus entier désintéressement :

« Faites moi *Conseiller dans une cour*, » et, vous ne pouvez en douter, je suis complètement à vous. »

De son côté, M. de Verninac, avec la grandeur d'âme qui le caractérise, s'empresse de répondre :

« Merci, mon cher, du noble sentiment que vous venez de m'exprimer. — Vous connaissez ma haine contre Calmon, qui me fait ombre dans l'arrondissement. Il faut, à tout prix, que je m'en débarrasse. Posez votre candidature contre le fils de votre bienfaiteur, — allez-y gaiement, et comptez sur moi, — vous êtes sûr du succès, ou le *Diable* n'y pourrait rien. »

Et, maintenant, M. Denis, qui oserait vous traiter de *sceptique*, après le dernier paragraphe de votre profession ?

Quoi de plus tendre, en effet, que le séduisant tableau que vous nous faites de ce Limargue ? — Quel est l'électeur qui serait assez inhumain pour ne pas verser au moins

un *pleur* de la plus douce émotion, à l'image de ce *petit nid de verdure* d'où l'on voit émerger votre gracieuse tête de magistrat reposant sur le rabat traditionnel ?

Comme on se sent le *cœur gros de soupirs* lorsqu'on vous voit hâter de vos *vœux les plus ardents* ce moment de suprême volupté où vous irez paisiblement vous endormir du sommeil des justes dans notre *Causse pierreux*, qui vous a vu naître et où la *mort*, nous dites vous, *va vous paraître si douce* !

Quel concert d'admiration ont provoqué ces grands sentiments ? De tous côtés, on n'entend que ces mots :

« Adieu, Monsieur Denis, adieu. Que cette terre vous soit légère. »

Mais, entre nous, vous ne devez guère compter, je crois, sur votre solidarité avec M. de Verninac pour l'amener à partager, de *gaieté de cœur*, les félicités de votre fin dernière.

En ne s'engageant pas trop profondément dans ce terrain, notre éminent sénateur aurait raison, car il a besoin de se conserver aux électeurs de l'arrondissement de Gourdon pour y faire triompher *ensemble*, l'an prochain, les trois candidatures législatives de MM. *Cocula, Many et Lachière*.

Notre député a dû trouver de bonne guerre de venir combattre à Gramat l'élection de M. Calmon.

Il va sans doute se transporter également à Souillac pour y combattre M. Many, qui pourrait être pour lui, en 1892, un concurrent aussi redoutable que M. Cocula. — En ce qui concerne ce dernier, que faire, puisque son mandat de Conseiller général n'est pas encore renouvelable ?

Quant à vous, *electeurs*, qui, à la rigueur devrions bien être quelque chose en matière électorale, il paraîtrait que nous ne comptons guère pour rien.

Nos gros Messieurs du Sénat et de la chambre croient pouvoir faire chez nous la pluie et le beau temps.

En sera-t-il toujours ainsi ? L'avenir nous l'apprendra. Le vent de la lumière et l'émancipation souffle un peu partout.

Miers, le 29 juillet.

Deux professions de foi font à cette heure le tour du canton. Celle de M. Robert Calmon et celle de son funèbre concurrent M. Quercy.

Le premier ne demande qu'à vivre pour la République et pour servir ses électeurs.

Le second creuse mélancoliquement sa tombe, comme un vieux trappiste, et semble entonner l'air de *Lucie de Lamermoor* :

Bientôt l'herbe des champs croîtra
 Sur ma pierre isolée.

Pourquoi cette désespérance, mon bon M. Quercy ? Est-ce que, malgré les *errata* du député Labrousse et la toute puissance du sénateur de Verninac, — nous ne parlons pas de celle de M. Lachière, pour quelques jours encore à la Chambre, — est-ce que déjà vous sentiriez le terrain se dérober sous vos pas ?

C'est qu'en effet la défaite est au bout de cette comédie grotesque qui se joue, sous le couvert de la République, en faveur de M. Quercy, dans le canton de Gramat.

Que signifie, je vous le demande, cette levée de boucliers, où sénateurs et députés, venus d'un peu partout, ont pris tour à tour la parole et si maladroitement que, l'un d'eux, comprenant la gaffe qu'il venait de commettre, fait publier, dans la *Dépêche*, l'*erratum* suivant :

ERRATUM

« Dans le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu dimanche à Gramat, nous plaçons dans la bouche de M. Labrousse la phrase suivante :

Passant à un autre ordre d'idées, M. Labrousse fait l'éloge des courses auxquelles il vient d'assister, et promet, avec l'autorité que lui donne sa qualité de rapporteur du budget de l'agriculture à la Chambre des députés, que l'état augmentera les subventions accordées à l'élevage

dans le canton de Gramat, si ce canton s'en montre digne aux prochaines élections du conseil général.

Nous devons rectifier ainsi :

M. Labrousse, après avoir fait l'éloge des courses auxquelles il vient d'assister, promet de demander à M. le ministre une sérieuse augmentation de prime accordées à l'élevage dans la région.

Il sera d'autant plus heureux de le faire que le canton de Gramat mérite à tous égards que l'on s'occupe de lui auprès des pouvoirs publics.

Voilà où on en arrive quand la haine politique l'emporte sur le bon sens. L'influence réelle des Calmon gêne l'influence fugitive des de Verninac et autres, et les voilà tous acharnés contre un seul et tellement aveuglés, qu'ils nous débitent des bévues qu'ils sont obligés de rectifier publiquement.

Vraiment, ces Messieurs-là se font une bien triste idée des électeurs. Mais nous vous connaissons parfaitement les uns et les autres. Nous savons qu'aux mauvais jours vous vous groupiez tous autour de celui qui avait ouvert courageusement la lutte contre l'Empire, lutte dont plus tard vous avez si adroitement profité.

M. Calmon était alors votre oracle et lorsque vous ne réclamiez pas son concours pour vous élever — comme M. Quercy — vous vous honoriez tous au moins d'être des fidèles du Sol-del-Pech.

Ah ! vous avez fait du chemin depuis ! et c'est d'un cœur léger que vous vous acharniez aujourd'hui sur le fils d'un homme qui, moins exclusif que vous, n'a pas peu contribué à vous faire votre place au soleil.

Qu'êtes-vous en somme pour nous, électeurs indépendants du canton de Gramat, des parvenus, puissants aujourd'hui, réduits demain à l'impuissance pour une foule de raisons que nous n'avons pas à développer ici.

Et vous venez nous proposer pour candidat une créature de cette famille dont le souvenir devrait vous être sacré comme à nous, alors que le fils du sénateur Calmon, notre élu depuis douze années, se présente à nos suffrages avec la Profession de foi la plus nette et la plus indépendante qu'il soit possible de faire ?

Assez messieurs ! si vous appelez cela servir la cause républicaine, vous essayez de nous tromper, car ce n'est en réalité que votre personnalité que vous voulez grandir à l'aide de nos votes.

Nos votes iront, comme il est juste : A M. Robert Calmon plus républicain et plus indépendant que vous, car aucun besoin, aucun intérêt personnel ne le guide.

CANTON DE LUZECH

Circulaire de M. Derrupé

Chers concitoyens,

Je viens solliciter vos suffrages au Conseil d'arrondissement. Vous dire que je suis mé parait superflu, car depuis longtemps je vis au milieu de vous et il vous a été facile de me juger. Permettez-moi cependant de vous dire quelles sont mes opinions politiques.

La France est en République et j'ai la ferme conviction que ce serait une faute pour tout homme qui aime profondément son pays que de prendre part à une révolution tendant à renverser les pouvoirs établis.

Il faut, avant tout, donner à la France la paix et l'union dont tout peuple a besoin pour prospérer au dedans et grandir au dehors.

Nous réclamons l'économie dans nos finances, le dégrèvement, dans la mesure du possible, de nos propriétés rurales, la liberté religieuse et la liberté d'enseignement.

Dans notre canton, cruellement éprouvé par la perte des vignes, il est du devoir de tout homme soucieux comme moi de la prospérité du pays d'étudier avec soin toutes les questions agricoles et de favoriser l'écoulement de ses vins en créant, comme j'ai déjà commencé à le faire, des débouchés tant en France qu'à l'Etranger.

Il faut en ce moment réclamer des lois qui arrêtent, dans la mesure du possible, l'invasion, sur nos places, des vins étrangers, afin de permettre aux producteurs Français d'écouler leurs produits.

Propriétaire et agriculteur comme vous tous chers Concitoyens, je connais vos besoins et mon devoir sera de défendre tous vos intérêts au sein du Conseil d'arrondissement et de réclamer sans cesse la protection pour l'agriculture, seule ressource de nos pays.

Et maintenant à vous, Chers Concitoyens, de voir si je suis digne de vos suffrages.

ALPHONSE DERRUPÉ,
 Notaire à Luzech.

Vive la République libérale ! Vive la France !

Canton de Luzech

M. Pagès adresse aux électeurs du canton de Luzech la profession de foi suivante :

« Chers concitoyens,

» Les lignes républicaines du canton de Luzech, réunies le 10 juillet, m'ont fait le très grand honneur de me désigner comme candidat au conseil d'arrondissement, en remplacement de notre sympathique M. Marcenac, appelé, par votre confiance au siège, devenu vacant au sein de l'assemblée départementale, par suite de la démission de l'honorable M. Bergon.

» Fier de cette marque de confiance et d'estime, je viens en toute assurance solliciter vos suffrages.

» Républicain sincère et convaincu, j'estime que l'œuvre de la République est loin d'être terminée. Il convient de traiter et de faire aboutir au plus tôt les diverses réformes qui s'imposent et qui intéressent au plus haut degré le sort des travailleurs. Je citerai notamment la suppression de l'impôt des portes et fenêtres ; la répartition de la cote mobilière basée sur la valeur réelle de l'immeuble, y compris le mobilier ; le dégrèvement complet, absolu de tout ce qui est nécessaire, et impôt sur le superflu ; la création de banques agricoles, et des voies de communications, routes, chemins, etc., etc.

» Si je suis votre élu, n'ayant d'autre ambition que celle de pouvoir vous être utile, j'apporterai tout ce que j'ai de force et d'ardeur, pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur les diverses questions qui ne peuvent plus être retardées, ainsi que sur celles qui permettraient d'assurer la prospérité générale du canton. »

Edmond PAGÈS.

Vétérinaire, inspecteur des viandes de boucherie, foires et marchés, chevalier du Mérite agricole.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Concession de livres

M. Talou, député du Lot, a reçu la lettre suivante du ministre de l'instruction publique :

Monsieur le député et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par décision en date de ce jour et conformément à votre désir, j'ai accordé une concession de livres de prix aux écoles maternelles de Cahors.

En voici la liste :

- 5 collections de fables illustrées (la Fontaine) ;
- 10 collections de bons points (Morel) ;
- 3 planches (Mort de Bara) ;
- 5 exemplaires (Album de la marine) ;

Ces ouvrages vous seront adressés par les soins de mon département.

Je suis heureux d'avoir pu vous prouver ainsi tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agréé, Monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts,
 Le Chef du cabinet,
 RIBIERRE.

Distribution des Prix

Ce matin a eu lieu la belle solennité de la distribution des prix du Lycée Gambetta, sous la présidence d'un ancien élève de cette maison, le général Combarieu. Nous rendrons compte, dans notre prochain numéro, de cette brillante fête scolaire.

Lycée Gambetta

Élèves définitivement reçus au baccalauréat de philosophie :

Crouzat, Vidal, mention *assez-bien* ; Maurel. Le nombre des élèves du Lycée Gambetta reçus aux divers baccalauréats pendant cette année scolaire s'élève, à ce jour, à quarante-quatre.

Certificat d'études primaires supérieures

Sont admis définitivement :

MM. Bessières, Malbec et Rougié. MM. Boffara, Bergue, Brugade, Cancès, Lassaque, Laval, Buscassie, Ruscac, Tauram et Dellac.

Pour le Président,
 L'inspecteur primaire,
 DELPECH.

Distinction honorifique

M. le Ministre de l'Intérieur vient d'accorder une mention honorable à M. Oulhères, Secrétaire de la Société des Sauveteurs du Lot.
Voilà un nouvel encouragement pour l'ancien et dévoué sous-officier des chasseurs à pied.

MANIFESTATION

EN L'HONNEUR DU

Sergent Lavayssière

Castelfranc, 29 juillet.

Judi, 28 juillet, nous célébrions le service de neuvaïne de Jean Lavayssière, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sergent du 8^e bataillon de chasseurs à pied.

Parmi les personnes présentes, dans la chapelle trop étroite, nous avons remarqué M. le commandant Recordon, représentant le commandant d'armes ; le commandant Pardes, qui a fait partie du 8^e bataillon de chasseurs, régiment de Lavayssière ; les capitaines Jacquier, Winter Held et Dapoigny ; les lieutenants Bouton, Batistelli, André Musso et Auduy, du 7^e de ligne ; M. Arnaud, préfet du Lot, et son chef de cabinet ; une délégation de 12 sous-officiers du 7^e de ligne ; MM. Goyenne, officier d'administration à Bourges ; Mourgues, lieutenant au 131^e territorial ; Vieusens, sous-lieutenant de génie à Avignon ; Lugan, sous-lieutenant au train des équipages ; Moullierat, sous-lieutenant au 131^e et Pouget, sous-lieutenant d'administration à Toulouse ; tous les maires des communes voisines.

La *Revue Religieuse*, rapporte ainsi cette imposante cérémonie :

Aujourd'hui l'Eglise pria pour le repos de l'âme de ce héros, qui fut aussi bon chrétien que brave soldat.

Et comme l'Eglise est toujours au premier rang lorsqu'il y a un noble sentiment à honorer, Monseigneur l'Évêque a délégué M. Devèze, vicaire général, qui a célébré la messe solennelle. Avant l'absoute, M. le grand vicaire a pris la parole, et, dans un langage digne du sujet qu'il traitait, il a relevé dans le fait d'armes de Lavayssière quelques traits dont il a tiré de chrétiennes et patriotiques leçons.

Nous sommes heureux de pouvoir donner le texte de cette allocution, si bien résumée par cette noble pensée : Bons chrétiens pour être bon français ; chrétiens et français toujours.

Pourquoi cette réunion, mes frères ? pourquoi ce concours du premier magistrat de notre département, du représentant autorisé de notre armée, d'une nombreuse délégation d'officiers et de sous-officiers, du premier magistrat de cette commune et de ses conseillers ? Pourquoi cette foule en un mot ? Il s'agit d'honorer la mémoire d'un enfant de cette paroisse, d'un homme qui est une des gloires de notre armée d'Afrique, de notre vaillante armée nationale.

Pourquoi suis-je ici moi-même, envoyé officiel du premier Pasteur du diocèse ? Pourquoi, Messieurs et mes frères ? Lorsqu'il s'agit de rendre hommage à la noblesse du sentiment, au dévouement à la chose publique poussé jusqu'à l'héroïsme, l'Eglise est à sa place, car elle est l'école du respect, de l'abnégation, du devoir, du sacrifice.

Le caporal Lavayssière est allé à cette école. Il a été un brave, un héros, un chrétien. Je dirai mieux : il a été un héros parce qu'il a été un chrétien. Non que je veuille exclure de l'héroïsme quiconque n'est pas chrétien, mais parce qu'un vrai chrétien porte nécessairement en lui l'âme d'un héros.

Chrétien, Jean Lavayssière le fut dans ses jeunes années, et il est mort chrétien. Dans sa jeunesse, il fut un fils soumis et aimé ; il aida sa famille par son travail et ses économies. Il pratiqua le commandement du Seigneur : « Honore ton père et ta mère », sa mère surtout dont il était l'idole, et Dieu lui a donné longue vie sur cette terre, et dans l'histoire de notre pays une page resplendissante.

Vous connaissez tous, mes frères, le haut fait d'armes qui remplit cette page et doit valoir au caporal Lavayssière une de ces statues dont on est si prodigue ; je ne la retracerai donc pas. Je ne puis cependant passer sous silence quelques circonstances qui nous feront mieux apprécier le dévouement chevaleresque et la profonde abnégation de notre héros.

Le capitaine de Géaux ordonne au caporal Lavayssière d'envoyer un chasseur planter au faite du marabout de Sidi-Brahim un drapeau qui sera le symbole de la patrie et le signe du danger :

« Mon capitaine, répond notre brave, je préfère y monter moi-même, car ce serait envoyer le chasseur à une mort certaine ! »

Fut-il jamais abnégation plus admirable, plus animée du souffle chrétien ?

Le marabout est assailli par un ennemi nombreux, il n'est plus tenable. Deux sommations d'avoir à se rendre sont reçues avec indignation. Une troisième et dernière est faite. Le capitaine vent y répondre par le mépris du silence. Le

caporal Lavayssière prend un crayon ; par un mot, que je ne saurais dire, il envoie à l'émir Ab-del-Kader, une injure suprême, et il ajoute : « Les chasseurs d'Orléans se font tuer, mais ne se rendent jamais ! »

Ce langage est-il de la forfanterie ? Vous vous y connaissez, mes frères les soldats ; qu'en dites-vous ? Vous y voyez avec moi la pensée du devoir poussée jusqu'aux extrêmes, jusqu'à l'héroïsme qui enfante des prodiges.

De fait, les 80 assaillis quittent le marabout et se replient en se défendant, jusqu'à Djemmaa, où ils arrivent, après une lutte de trois jours, plus que décimés, hélas ! car ils ne sont plus que 15, et de ces 15 notre caporal, seul, a conservé sa carabine. Il reçoit les galons de sergent et la croix de la Légion d'honneur : dites s'ils étaient bien mérités.

On rapporte que le jeune fils du Duc d'Orléans, devenu prince-héritier, entendait raconter ce haut fait d'armes, dit à sa mère :

« Quelle récompense a-t-on donnée à ce caporal ? Je veux qu'on lui donne la carabine de papa ».

Et le 12 mai 1846, le général commandant la subdivision de Tlemcen, une de nos gloires lui aussi, remettait au sergent Lavayssière une carabine d'honneur, au nom de S. A. R. le comte de Paris.

Elle est là sur ce monument funèbre, abritée sous les plis du drapeau national.

Ainsi s'est immortalisé notre légendaire sergent. L'église salue en lui une des gloires du 8^e bataillon de chasseurs, auquel il a légué un magnifique exemple d'abnégation, de résignation, de fidélité au devoir. Elle salue celui qui, rentré au foyer, a continué à servir Dieu sous un costume semi-guerrier.

Et parce que les gloires humaines les plus pures sont souvent obscurcies devant le Dieu qui trouve des taches jusque dans ses anges, nous avons prié et nous supplions la divine miséricorde d'accorder à notre frère Jean Lavayssière la récompense promise à ceux qui ont combattu le bon combat.

Pour nous, en quittant cette enceinte sacrée, emportons, je vous prie, la devise : Chrétiens et français toujours ! Bons chrétiens pour être bons français !

Après l'absoute, M. le Préfet, les officiers et les sous-officiers présents et la municipalité, accompagnés de toute la population, sont allés déposer au cimetière les 8 couronnes offertes par l'armée. La manifestation a été magnifique.

M. Lacroix, maire de Castelfranc, prend le premier la parole. — « Dans un temps peu éloigné, dit-il, nous avons le ferme espoir que nous ferons de nouveau appel à votre patriotisme et viendrons vous prier de rehausser, comme aujourd'hui, par l'éclat de votre présence, une manifestation autrement imposante : celle de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire du brave qui dort ici. »

Au nom de l'armée, M. le commandant Recordon fait l'éloge du sergent Lavayssière et rappelle le fait d'arme de Sidi-Brahim. « Lorsque vous le montrerez à vos enfants, dit-il en terminant, racontez-leur cette page sublime de notre histoire militaire dans laquelle brille le nom du sergent Lavayssière et, si un jour l'occasion se présente pour eux sur les champs de bataille, ils se souviendront de leur compatriote et, j'en suis convaincu, ils feront leur devoir. »

A nom des sous-officiers, M. Dumas, adjudant au 7^e de ligne, vient ensuite offrir au camarade Lavayssière l'hommage de son respect et de ses regrets ; il termine en disant : « Vaillant citoyen héroïque soldat, tu nous serviras de modèle ; nous nous inspirerons de ton courage, et si un jour la patrie a besoin de ses enfants, tes cadets sauront se montrer dignes de leur aîné. »

M. Arnaud, préfet du Lot, vient alors, au nom du gouvernement, s'associer à cette fête patriotique, en prononçant le discours suivant :

« Messieurs,

Il y a quelques jours, mourait ici le sergent Lavayssière. C'était au lendemain des fêtes données à Cahors pour l'inauguration du Monument Clément Marot. On venait de célébrer avec éclat dans sa ville natale le charmant et doux poète de la Renaissance, et les échos retentissaient encore des réjouissances publiques quand une pensée graves traversa les esprits à la nouvelle de la mort du brave Lavayssière. C'était le passé héroïque d'une page de nos conquêtes qui revivait dans toutes les mémoires. Cette poignée d'hommes, luttant contre des milliers d'arabes, — d'abord dans un marabout démantelé au sommet duquel Lavayssière parvient, sous une grêle de balles, à planter un drapeau improvisé, — puis en colonne de retraite jusqu'à ce défilé qu'on a justement comparé à celui des Thermopyles et à la sortie duquel cinq hommes se retrouvent seuls debout autour de l'héroïque sergent ! Quelle épopée ! Et quel contraste que cette modeste et pauvre tombe pour ce vaillant soldat.

Le sentiment en a été si puissant que de toutes parts, dans l'armée, depuis les bataillons de chasseurs, qui ont spontanément envoyé à la municipalité de Castelfranc de magnifiques couronnes jusqu'aux régiments de ligne dont le 7^e, dans une pensée touchante de solidarité, a voulu constituer autour de ce tombeau comme une garde d'honneur, — partout, dans la presse et dans le pays, s'est propagé ce cri : *Il faut élever un monument au sergent Lavayssière.*

Oui, dirons-nous tous ici autour de cette tombe misérable : *Il faut élever un monument à Lavayssière !* Il faut, dans notre France, si riche en dévouements, dans ce Quercy merveilleux où les plus grandes gloires militaires sont écloses et ont grandi comme de superbes chênes, il faut honorer à l'égal des plus grands de ces héros modestes qui viennent ajouter une parcelle au patrimoine d'honneur de la France ! Il faut honorer Lavayssière pour sa fermeté d'âme et sa constance dans le péril, pour ces grandes qualités qui font la solidité des armées et des peuples !

En venant aujourd'hui, messieurs, avec la délégation du 7^e de ligne, rendre ce simple et pieux hommage à la mémoire de Lavayssière dont la tombe est à peine fermée, je suis assuré, en ma qualité de représentant du gouvernement, d'être plus spécialement l'interprète, dans cette circonstance, de M. le ministre de la guerre, que des liens d'enfance rattachent à ce pays, et qui voudra sans doute être le premier à prendre sous son haut patronage l'œuvre de reconnaissance nationale due au héros de Sidi-Brahim. »

M. Pagès du Port, maire d'Albas, prend ensuite la parole au nom du canton de Luzech :

Messieurs,

Après les belles paroles qui viennent d'être prononcées sur cette tombe de héros il peut paraître superflu de venir le glorifier, une fois encore.

Mais il m'a semblé qu'après celui qui représente ici notre armée dans notre département et après celui qui a voulu montrer par sa présence que le gouvernement de la France n'oubliait pas, après sa mort, le sergent Lavayssière, une voix du canton de Luzech, la patrie d'élection du grand soldat qui dort là, devait s'élever pour le saluer une dernière fois de sa louange et de son respect ému.

Je ne vous redirai pas Sidi-Brahim ; car nous avons tous gravée dans notre mémoire de Français, cette admirable page d'histoire. Je veux simplement vous dire un détail de ce combat merveilleux, détail qui vous montrera Lavayssières encore plus grand que vous ne le connaissez.

Comme vous le savez, Messieurs, le dernier officier qui survivait avait fait faire un drapeau, magnifique haillon, qui représentait la France sous le brûlant soleil d'Algérie, la France pour laquelle on meurt sans rien dire.

Caporal Lavayssière, lui dit cet officier, vous allez donner l'ordre à un de vos hommes de monter sur le marabout pour planter ce drapeau. — Non, mon lieutenant, répondit Lavayssière.

Et avant que l'officier ait eu le temps de manifester son étonnement à ce refus d'obéissance, notre caporal ajoutait :

— Je ne puis envoyer un homme à une mort certaine... Je n'en ai pas le droit... Mais moi, j'irai !

Et en racontant cet admirable trait d'héroïsme — c'est à mon père qu'il faisait ce récit — il nous paraissait raconter la chose la plus simple du monde.

Je ne crois pas, messieurs, que dans l'histoire on trouve un exemple plus admirable de courage, de sang-froid et de simplicité dans l'héroïsme.

Et je pensais, alors, que lorsque dans un pays on a de pareils hommes, on peut hautement affirmer que les désastres ne sont que des accidents, que la gloire et la victoire sont l'habitude.

Adieu, Lavayssière, tous ceux qui croient aux récompenses de Dieu dans ce monde où tu es entré, sont tranquilles sur ton éternité.

Quand on est glorieux dans cette vie comme tu l'as été, le grand juge de là-haut ne peut être qu'un juge clément.

Adieu, Lavayssière, ton nom appartient désormais à l'histoire et dans les années futures, lorsqu'on voudra dans les écoles, où on forme le cœur de nos soldats de l'avenir, citer des noms de héros à imiter, on entendra toujours, à côté des Bayard et des Duguesclin, des Bessières et des Murat, résonner un nom plus humble, mais non moins glorieux, le nom du sergent Lavayssière !

Ainsi s'est terminée cette patriotique manifestation, qui restera vivante dans le souvenir de ceux qui y ont pris part.

INFORMATIONS

Le Comité Franco-Russe

M. Loubet a reçu mardi matin des membres du comité franco-russe. Les délégués lui ont de-

mandé de vouloir bien intervenir auprès de l'administration du Crédit foncier et des grandes Sociétés de crédit pour qu'elles se chargent de l'émission des bons à lots, dont le mécanisme serait trouvé par elles et qui permettrait d'envoyer, dans un bref délai, un million de secours pour les pauvres de Russie.

M. Loubet, en approuvant l'idée émise par le comité et en promettant ses bons offices, a ajouté qu'il désirait voir joindre à cette œuvre une œuvre semblable pour les misères françaises. Le comité, dont cela avait été la pensée primitive, s'est immédiatement mis d'accord avec le président du conseil qui doit voir M. le ministre des finances et le gouverneur du Crédit foncier.

Bellacoscia acquitté

Le procès du fameux brigand corse Bellacoscia a été jugé par la cour d'assises de Bastia.

La plupart des témoins à charge déclarent ignorer si l'accusé a tiré sur des gendarmes. Le jury a rapporté un verdict négatif et la cour a prononcé l'acquiescement de Bellacoscia.

Un rabbin antipatriote

Le ministre de la justice et des cultes a prescrit une enquête sur le sermon antipatriote récemment prononcé par le rabbin de Bône.

Déplacements royaux

Le roi de Grèce est attendu, sous peu de jours, à Aix-les-Bains où il vient faire une cure comme tous les ans.

Le roi s'arrêtera quelques jours à Paris.

Les anarchistes

Les compagnons anarchistes accusés du vol de dynamite, commis à Soisy-sous-Estioles, seront jugés mercredi à Versailles.

Loterie

Sur la proposition d'un comité franco-russe, MM. Loubet et Rouvier vont intervenir auprès du Crédit Foncier et des grandes Sociétés de crédit pour organiser une émission de bons à lots afin de secourir immédiatement les misères françaises et russes.

Epidémie

Une violente épidémie cholérique se serait déclarée à l'asile de Bonneval, près Chartres.

Cette épidémie est moins terrible qu'on ne disait d'abord. Depuis lundi aucun nouveau décès n'est survenu ; on espère enrayer le mal.

Accident naval

Lundi soir, pendant un simulacre d'attaque du goulet de Brest, le torpilleur 76 aveuglé par la lumière électrique s'est jeté sur l'éperon du cuirassé « Tempête » et a coulé à pic. Tout l'équipage a été sauvé.

Encore les torpilleurs

Les torpilleurs 132 et 133 se sont échoués lundi en rentrant à Marseille. Ils ont été promptement renfloués, mais non sans quelques avaries.

Tingry (Pas-de-Calais), le 14 juin 1891. — Les Pilules Suisses constituent le meilleur médicament pour combattre la constipation, à la dose de une ou deux, suivant l'impressionnabilité du malade ; prises le soir à l'heure du repas, elles peuvent être continuées pendant longtemps sans nuire à la constitution. Je vous autorise à publier mon appréciation, si vous le désirez.
Docteur DUPONT.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, insti. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archi-viste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr. »

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr. »

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr. »

Etude de M^e DUCLAUX, avoué, cours de la Chartreuse n° 40, (ancienne étude DELBREIL)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, de divers immeubles situés dans les communes de Montcuq et St-Cyprien (Lot)

L'adjudication aura lieu le TRENTE AOUT mil huit cent quatre-vingt-douze

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en vertu d'une grosse dûment en forme exécutoire d'un acte d'échange, retenu par M^e Tailhade, notaire à Castelnau-Montratier, le sept mai 1878, enregistré.

Et par suite d'un procès-verbal de saisie immobilière, du ministère de Maurel, huissier à Montcuq, en date du sept mai dernier enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-un mai mil huit cent quatre-vingt-douze, volume 146, numéros 6 et 7.

Et encore, en exécution d'un jugement rendu le treize juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, par le tribunal civil de Cahors, lequel donnant acte à M. Duclaux, avoué, des lectures et publication du cahier des charges, a fixé la vente au 30 août mil huit cent quatre-vingt-douze.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Léon Lasvènes, propriétaire, demeurant à Bénéch, paroisse de St-Géniès, commune de Montcuq, ayant constitué M^e Duclaux pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

En présence, ou elle dûment appelée, de demoiselle Marie Duthil, sans profession, domiciliée au Sermet, commune de Montcuq, prise comme seule héritière de Pierre Duthil, son père, quand vivait, domicilié au dit lieu de Sermet, partie saisie, n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé, le trente août mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE

1° Une friche, sise au lieu dit Ser-

met et Lapoujade, commune de Montcuq, formant le numéro 22 du plan section E 10 d'une contenance de vingt-huit ares trente centiares.

2° Un bois, sis au même lieu, commune et section, formant le numéro 23, de contenance de sept ares quatre-vingt-centiares.

3° Une terre, sise à Lacombe, mêmes commune et section, formant le numéro 28, d'une contenance de soixante-quinze ares trente centiares.

4° Une terre, sise au Sermet, mêmes commune et section, formant le numéro 43, de contenance de vingt-huit ares.

5° Une vigne perdue, sise au Sermet, mêmes commune et section, formant le numéro 44, de contenance de seize ares.

6° Une terre, sise au moulin de Penne, même commune et section, formant le numéro 55, de contenance de quatre-vingt-dix-huit ares, quarante centiares.

7° Une grange, sise au Sermet, mêmes commune, section et série, formant le numéro 61 de contenance de deux ares, huit centiares.

Ladite grange construite en pierres molles et recouverte en tuiles canal, se trouve attenante à la maison d'habitation ci-dessus décrite, dans laquelle se trouve une paire de bœufs, de taille moyenne et de poil roux, ainsi que du fourrage servant à la nourriture des bœufs.

Sous un hangar recouvert en tuiles et ne faisant qu'un seul corps de bâtisse avec la maison d'habitation, se trouvent, une charrette et ses accessoires ; un cadre en bois avec son rouleau en pierre, servant à dépiquer le blé, et une charrue en fer.

8° Une terre sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 63, de contenance de trentetrois ares.

9° Une terre, sise à le Canaval mêmes commune et section, formant le numéro 69, de contenance de deux ares trente centiares.

10° Une terre, sise au Sermet, mê-

mes commune et section, formant le numéro 75, de contenance de quatre-vingt-huit ares cinquante centiares.

11° Une terre, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 31, de contenance de trente-neuf ares, vingt centiares.

12° Une vigne perdue, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 32, de contenance de quatorze ares, soixante centiares.

13° Un pré, sis à pré long, même commune section F, de contenance de six ares soixante-quatre centiares.

14° Une terre, sise à Fontaine de St-Géniès et Pré grand, mêmes commune et section, formant le numéro 8 P, de contenance de trente-neuf ares dix-neuf centiares.

15° Un prés sis à Fontanelle et Pré grand, même commune, section F 5, de contenance de quatre ares quatre-vingt-cinq centiares, formant le numéro 12 P.

16° Un bois, sis à Sermet et Lapoujade, même commune, section E 10, formant le numéro 17, de contenance de vingt-deux ares cinquante centiares.

17° Un bois, sis au mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 20 de contenance de vingt-cinq ares.

18° Un bois, sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 26 de contenance de dix ares dix centiares.

19° Une vigne perdue, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 27, de contenance de dix ares.

20° Une terre, sise à Lacombe, mêmes commune et section, formant le numéro 30 de contenance de cinquante-deux ares.

21° Une terre, sise à Lataque, mêmes commune et section, formant le numéro 57, de contenance de un hectare cinquante centiares.

22° Une terre, sise au Sermet, mêmes commune et section, formant le numéro 58, de contenance de cinquante ares, vingt centiares.

23° Une pâture, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 59, de contenance sept ares, dix centiares.

24° Un sol de maison, étable et patus, sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 60 de contenance de trois ares cinquante centiares.

25° Un jardin, sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 62 de la contenance de deux ares quatre-vingt centiares.

26° Un pré, sis aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 64 de contenance de vingt-cinq ares dix centiares.

27° Une terre, sise aux mêmes commune et section, formant le numéro 67 de contenance de vingt-huit ares soixante-dix centiares.

28° Une terre, sise aux mêmes lieu commune et section, formant le numéro 70 de contenance de un hectare, cinquante-sept ares soixante centiares.

29° Une maison, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 60. Ladite maison construite en pierres molles, n'a qu'un seul étage, elle est recouverte en tuiles canal et a deux tombants d'eau. Elle prend son entrée principale au levant ; attendant ladite maison, sont construites les étables. Non loin, se trouve un four et fournil.

Les immeubles ci-dessus décrits sont d'un revenu foncier de deux cents quatre-vingt-onze francs trente trois centimes.

30° Une terre, sise à Lapoujade et Laboussouade, commune de St-Cyprien, formant le numéro 2 du plan, section F 1, de contenance de quarante-neuf ares cinq centiares.

31° Un bois, sis à Lapoujade, mêmes commune et section, formant le numéro 11 de contenance vingt-six ares soixante centiares.

32° Une vigne perdue, sise aux mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 12 de contenance

de neuf ares quatre-vingt-dix centiares.

33° Une pâture, sise à Cayssel, même commune, section F 2, de contenance de un hectare, vingt-neuf ares, trente centiares, formant le numéro 31 du plan.

34° Une terre sise à Lapoujade et Laboussouade même commune, section F, de contenance de soixante-neuf ares trente centiares.

Les biens ci-dessus décrits sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Cyprien pour un revenu foncier de cinquante-neuf francs, quatre-vingt-dix-huit centimes.

La vente des immeubles ci-dessus décrits, aura lieu en un seul lot, sur la mise à prix de deux mille dix francs en sus des charges ci.....

2010

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'Avoué poursuivant,
J. DUCLAUX

Enregistré à Cahors le juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, F^o C^o, reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD.

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC (AVEYRON)

Calcureo-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes
MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)

Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.

Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours
BAINS — HYDROTHERAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Etablissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1^{er} Juillet au 30 Septembre

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT



Au QUINA
SUC DE VIANDE
PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

A LOUER UN APPARTEMENT

AU 1^{er} ÉTAGE
Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloré.

Excellente occasion !

A CÉDER de suite pour raison de santé
Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 4^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série